



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Cherbourg-en-Cotentin, le 26 novembre 2020

Division « action de l'État en mer »

N° 0-~~2498~~-2020/PREMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par K. Giard
karine.giard@intradef.gouv.fr

Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Monsieur le directeur du Grand Port Maritime du Havre

- OBJET** : demande d'avis pour un projet de renouvellement de concession de plage - Ville du Havre.
- RÉFÉRENCE** : courrier du Grand Port Maritime du Havre en date du 21 octobre 2020 (recommandé avec A.R. N° 1A 181 490 6135 6).

Par courrier cité en référence, vous m'avez adressé pour avis un projet de renouvellement de la concession de plage au profit de la Ville du Havre.

Au regard des responsabilités dont j'ai la charge en application de l'article R.2124-25 du code général de la propriété des personnes publiques, j'émetts un avis conforme à ce projet.

Je rappelle que le pétitionnaire devra signaler ou faire signaler dès la découverte, toute présence d'engin suspect sur le littoral aux autorités compétentes suivantes et respecter leurs consignes :

- **Secrétariat de la division « action de l'État en mer »**

Tel : 02.33.92.60.61 Mèl : sec.aem@premar-manche.gouv.fr

- **Centre des opérations maritimes de Cherbourg**

Tel : 02.33.92.60.40 (H24) Mèl : comnord.off-permanence.fct@intradef.gouv.fr

Sur le plan environnemental, j'invite le porteur du projet à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter qu'un déversement accidentel d'hydrocarbures ne soit à l'origine d'une pollution sur le domaine public maritime et à prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir une telle éventualité ou tout autre perturbation et dommage sur l'habitat, la faune et la flore, notamment en termes de pollution par macro déchets.

En outre, les caractéristiques physico-chimiques du sédiment utilisé pour les opérations de rechargement en sable devront être en adéquation avec le milieu d'origine.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation, l'administrateur général de 2^{ème} classe
des affaires maritimes Thierry DUSART
adjoint pour l'action de l'État en mer,

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur du Grand Port Maritime du Havre

Servir :

Monsieur Jérôme Grall
Service Gestion du Domaine
Terre-Plein de la Barre
CS 81413
76067 Le Havre Cedex

COPIES :

- Monsieur le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime
- OPS (N4)
- Archives (AEM n° 3.6.3.0. – chrono)